

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 9 septembre 2009

Etaients présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire, BEAUFORT, DUGLAND, CARLIER, COSTE, METIVIER
Melle PHILIPPON, Mmes HUREAU, JACOB, RENOULT et VAILLANT

Etait excusée : Mme JACOB – pouvoir à Mme RENOULT

La séance est ouverte à 19h. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2009. Signature du registre.

2/ Délibérations

- a) Modification des statuts de l'USEDA : L'USEDA souhaitant étendre le champ de ses compétences, une modification de ses statuts est indispensable. M. le Maire expose en détail les nouvelles compétences qui pourraient être prises en charge notamment dans le domaine des télécommunications, réseaux fibres optiques, etc. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'USEDA.
- b) Mutuelle Nationale Territoriale : M. Carlier fait un bref historique sur la mise en place du contrat d'assurance « maintien de salaire » entre la MNT et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Chauny, mise en place sous réserve d'un certain pourcentage d'adhérents dans le département. Les conditions étant remplies, ce contrat devient effectif à compter du 1^{er} juillet 2009. L'ensemble des personnels communaux ayant, en son temps, demandé son adhésion à ce contrat, en est désormais bénéficiaire. Actuellement, Mme Angot, en congé grave maladie, ne peut devenir adhérente mais le deviendra dès qu'elle remplira les conditions requises, soit 6 mois d'activité ininterrompue. Le contrat considère néanmoins que 100% de nos employés communaux sont adhérents et donc que le taux de cotisation est fixé à 1,14 % du salaire brut. M. Carlier propose la répartition des cotisations entre la Commune de Gland (0,5%) et les employés communaux (0,64 %) La dépense engagée pour la part communale est estimée à 262,50 € pour une année complète pour nos 4 agents. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.
- c) Réévaluation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : L'IAT versée aux employés communaux n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années malgré l'évolution de la base de calcul. M. Carlier explique rapidement le principe de calcul de cette indemnité : base annuelle fixée nationalement suivant le grade de l'agent, multiplié par un coefficient de 1 à 8, ramenée au prorata du temps travaillé sur 35 h, puis divisée par 12 pour avoir un montant mensuel. Calculs faits, il apparaît de grosses disparités entre les coefficients multiplicateurs des uns et des autres. Sur proposition de M. Carlier, à partir du 1^{er} octobre, les nouveaux coefficients multiplicateurs seraient de 2,5 pour Mme Gorgery et Talon, de 5 pour M Malette. Les nouveau montant de l'IAT s'établiraient ainsi, après calcul, arrondi à l'Euro supérieur:
- Mme Gorgery : 32 € mensuel
 - Mme Talon : 51 € mensuel
 - M. Malette : 186 € mensuel

L'augmentation de l'IAT se traduira par une augmentation des charges salariales de la commune de 504 € annuellement par rapport à la situation actuelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées et fixe à compter du 1^{er} octobre 2009 les nouveaux montants de l'IAT comme calculés ci-dessus.

3/ Echange de droits de chasse avec la commune de Mont St Père :

M. le Maire fait lecture du courrier envoyé par la société de chasse de Mont St Père demandant l'échange des droits entre nos deux communes. Cette pratique est habituelle tous les deux ans pour permettre aux chasseurs de varier leur terrain de chasse. Aucune objection de la part du Conseil Municipal. M. le Maire est autorisé à officialiser l'échange.

4/ Point sur les dossiers en cours :

- a) **Société ARTYS - Mise sous alarme du Foyer Rural et du local technique :** La société ARTYS a étudié le dossier de la mise sous alarme de ces locaux pour un montant de 4149,79 € et nous demande la suite à donner à sa proposition. Certains conseillers, utilisateurs à titre privé de systèmes d'alarmes, font remarquer que le système proposé (télédéttection, interphonie, surveillance à distance, etc.) est peut être un peu trop sophistiqué pour nos modestes locaux. Un autre système plus simple, tout aussi efficace et plus en rapport avec nos besoins, pourrait fort bien être installé. Par ailleurs, nous n'avons jamais eu à déplorer d'incident bien que les locaux existent depuis pas mal d'années, ce qui n'exclut pas le risque bien entendu. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la société ARTYS pour le moment mais souhaite néanmoins que d'autres pistes soient explorées.
- b) **Situation administrative de Mme la Secrétaire de Mairie titulaire :** Actuellement en congé grave maladie jusqu'au 23 septembre 2009, Mme Angot a été contactée pour connaître ses intentions, prolongation ou reprise. Nous sommes en attente de son courrier à transmettre au Comité Médical. Quelle que soit sa décision, celle-ci doit être confirmée par le Comité Médical Départemental qui a été saisi par nos soins. Le centre de gestion de la fonction publique de Chauny a également été saisi et suit le dossier, notamment notre demande impérative de remise à niveau professionnelle avant toute réintégration sur le poste. L'ensemble du Conseil Municipal rappelle qu'il ne souhaite pas retomber dans les errements et dysfonctionnements antérieurs qui ont gravement perturbé le fonctionnement optimal des services de la commune.
- c) **Travaux :** Le Maire et les adjoints en charge des différents dossiers informent le conseil de leur avancement :
- 1/ Fenêtres de la sacristie :** La pose des fenêtres est terminée. La facture d'un montant de 3526 € TTC est payée et le dossier transmis pour attribution de la subvention DGE (40 %) L'enveloppe budgétaire affectée à ces travaux a été respectée. Quelques finitions seront réalisées par l'employé communal (reprise de tableau entre autre) et un « grand ménage » de la sacristie sera à faire en accord avec M. le Curé.
- 2/ Cimetière :** Les travaux sont terminés. Félicitations et remerciements à l'équipe des bénévoles qui a aidé notre employé communal. Il reste quelques petites finitions (banc, regard point d'eau, tuyau) à faire. Les travaux du caveau provisoire et de l'ossuaire sont aussi pratiquement terminés et nous attendons la facture définitive de la Marbrerie Hureau. L'enveloppe budgétaire affectée à ces travaux sera, là aussi, respectée. Dès que l'ensemble des factures sera en notre possession, le dossier sera transmis pour attribution des subventions DGE (30%)

3/ Secrétariat : La mise à niveau et le carrelage du sol, la pose de la porte handicapée et de la porte coulissante sont terminés. L'entreprise Ulmet a tenu les dates et les délais, ce qui est à souligner. Facture de 3627,05 € payée. Suite aux travaux et avant installation du mobilier, il sera procédé à la remise en état du papier peint du secrétariat et du couloir de la mairie. La commande de mobilier est en cours. Le mobilier sera livré et installé début octobre. Le photocopieur est déjà opérationnel depuis plus de deux mois et rempli bien son rôle. Nous avons opté pour une location et non un achat comme initialement prévu après étude en détail des avantages et inconvénients respectifs (coût, entretien, consommables, dépannage éventuel, voire remplacement) L'acquisition d'un nouvel ordinateur est encore à l'étude mais sera réalisée « dans la foulée » Là encore, l'enveloppe budgétaire affectée à ces travaux sera respectée.

4/ Voiries : Deux sous dossiers :

1/ Pour 2009 : Réfections des trous et autre sur les voiries communales. Un devis de 9514,18 € nous a été proposé par la société S.A.S.V.M.. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution des travaux après passage du gaz.

2/ Pour 2010 : Un dossier de demande de subventions a été déposé pour le FDS. Il concerne la réfection des deux côtés de la rue de Château Thierry (bordures et trottoirs) entre le carrefour rue de Rome/rue de Château-Thierry et la Mairie pour un montant estimé de 66 000 €, subventionnable à 32% par le FDS d'une part, et la réalisation de l'arrêt de bus à la Fraîche Fontaine d'autre part, pour un montant de 14081,40 HT (16841,35 € TTC). Après accord du FDS, le montant global des travaux étant élevé, une procédure de consultation et d'appel d'offres se fera en son temps pour l'attribution des marchés et leurs réalisations.

5/ Gaz : Conformément à nos demandes, les travaux seront suspendus pendant la période des vendanges et reprendront fin septembre, début octobre.

6/ Eclairage public : En 2009, les luminaires du lotissement ont été remplacés et le renforcement de l'éclairage du passage piéton de la Fraîche Fontaine réalisé. Les factures des sommes à charge de la commune sont payées (respectivement de 3781,31 € et 3617,84 €) Dossiers clos. Rendez-vous est pris avec l'USEDA pour la tranche de travaux de 2010 (éclairage passage piéton pressoir et troisième tranche lampes à économies d'énergie dans le village envisagés suivant le montant des travaux restants à charge de la Commune)

7/ Aire multisports : Le dossier progresse à petits pas. Nous avons un premier accord pour un subventionnement à 20 % par le FRAPP. Le dossier auprès du CDDL a été déposé le premier septembre pour son inscription aux subventions Conseil Général en 2009, 2010 et 2011 (Trois tranches de travaux) Il ne s'agit pour le moment que d'estimations de coûts de travaux et d'un positionnement, les demandes définitives se feront ultérieurement de façon plus précise, sur devis. En vue de la préparation du budget 2010, les entreprises seront sollicitées pour des devis concernant la première tranche de travaux, à savoir terrassement et plantations.

8/ Abris bus : Le dossier concernant la Fraîche Fontaine est finalisé. Le dossier de demande d'inscription pour les subventions Conseil Général à été déposé auprès du CDDL. Réponse en attente. La réalisation devrait se faire en 2010 conjointement à l'aire de stationnement (Voir Voirie 2010) Pour l'abribus du pressoir, nous espérons pouvoir le réaliser également en 2010, mais seule une aide de la CCRCT pourra être sollicitée dans le cadre de la compétence transport (ex SITUACT) dont le transport scolaire de Gland dépend. La faisabilité sera étudiée lors de l'établissement du budget communal 2010.

9/ Diagnostic sécurité : Pas de retour pour le moment mais il a été enregistré des vitesses allant jusqu'à 130 km/h dans les limites du village. Un sujet sur lequel il faudra réfléchir d'autant qu'il est demandé l'établissement d'une zone 30 au niveau de l'arrêt du car scolaire de la Fraîche Fontaine

10/ Nomades : Un certain nombre de nos concitoyens se sont inquiétés du stationnement de gens du voyage en bas du stade durant l'été. M. le Maire rappelle les circonstances qui l'ont amené à prendre la décision d'autoriser le stationnement sur les bords de Marne, bien qu'il existe une aire d'accueil à Château-Thierry (problème de panne mécanique sur véhicule tracteur et pièce indisponible pour réparation immédiate) Afin qu'il n'y ait plus d'ambiguïté sur le sujet, la commune réactivera le règlement d'accès et d'utilisation des bords de Marne dont nous ignorions l'existence jusqu'à ce jour.

11/ Ecoles : Depuis la rentrée, 41 enfants de Gland fréquentent l'école de Brasles. Les horaires scolaires de l'après midi ont été modifiés (14h-17h au lieu de 13h45-16h45) afin de permettre le soutien scolaire pendant les heures de midi. Les horaires du ramassage scolaire du soir ont été adaptés en conséquence (départ 17h15 au lieu de 17h) Mme Talon effectue l'accompagnement des enfants dans le car de ramassage scolaire matin et soir comme les années précédentes. Les problèmes de sécurité à la descente et à la montée à Brasles sont partiellement résolus mais restent « limites » La convention avec la Mairie de Brasles pour la mise à disposition de Mme Talon pour 16 heures par semaine, a été reconduite (restauration scolaire et centre aéré du mercredi) Une réunion de rentrée aura lieu le 21 septembre 2009 à la Mairie de Brasles pour faire un point global de la rentrée.

12/ Coupes de bois : M. Metivier et M. Beaufort présentent le bilan des coupes de bois de l'hiver 2008-2009.

Les parcelles 1-3-5, bien que n'étant pas de grande qualité, ont permis d'extraire 326 stères de bois pour un montant de 2608 €. L'exploitation des têtes de chênes a permis d'extraire 78 stères de bois pour un montant de 624 €. Les coupes de bois effectuées par les affouagistes ont donc rapporté la somme de 3232 € à la Commune. A ce montant, il conviendra d'ajouter la vente aux enchères des grumes extraites des parcelles 1-3-5. L'estimation par l'ONF s'élève à 42 stères de chênes et 32 stères de frênes pour un prix de retrait (prix de vente minimum) de 4200 €. La vente aura lieu courant octobre.

Pour l'année 2010, l'ONF n'a pour le moment pas communiqué le plan des coupes de bois.

Afin d'éviter toute contestation ultérieure, le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un contrat officiel signé entre la Commune et chaque affouagiste pour la prochaine campagne de coupe. Ce contrat mentionnera entre autre la parcelle tirée au sort, le prix du stère, les dates d'abattage et la date limite de débardage ainsi que des clauses en cas de non-respect du dit contrat. De tels contrats sont déjà en usage dans d'autres communes possédant des usages.

13/ CCAS : Le CCAS se réunira le 1^{er} octobre 2009 à 18 heures. A l'ordre du jour, l'organisation de l'opération « brioche 2009 » au profit de l'APEI et l'organisation du repas des Aînés le 6 décembre.

14/ SARCT : Les problèmes de débordements intempestifs, en cas de fortes précipitations, dans les maisons sises à la Fraîche Fontaine sont en voie de se solutionner. Les installations du SARCT et des particuliers étant conformes, ces incidents n'auraient jamais du se produire.

Le SARCT a effectué le changement des pompes du point de relevage de la Fraîche Fontaine et leur mise sous alarme à distance.

Le contrôle systématique des installations des particuliers sur Gland et Mont St Père a permis de déceler un certain nombre d'installations non conformes (déversement eaux de pluies dans le réseau eaux vannées) qui devront être mise en conformité rapidement.

Néanmoins, par sécurité et après accord, pour une année, de l'association Foncière de Gland, un délestage d'urgence sera mis en place entre le poste de relevage et le

bassin de décantation situé juste derrière. Le SARCT s'est engagé à prendre en charge le coût des travaux et leur réalisation dès réception de l'accord écrit de l'Association Foncière. Il s'agit uniquement d'une installation exceptionnelle et temporaire car il y aurait, en cas de fonctionnement, rejet de pollution dans le milieu naturel, solution écologiquement incorrecte. Normalement, compte tenu des améliorations effectuées par le SARCT sur le poste de relevage de la Fraîche Fontaine, cette installation ne devrait pas avoir à fonctionner. Il s'agit, avant tout, de prévenir une éventuelle saturation du système d'assainissement en cas de fortes précipitations et d'éviter que ne se reproduisent les incidents fâcheux dont ont été victimes nos concitoyens au cours de l'année écoulée.

5/ Communication de documents pour information :

- Carte du projet d'itinéraire de randonnée VTT entre Château-Thierry et Mézy-Moulins.
- Prévention contre la grippe A-H1N1.
- Statistiques INSEE concernant le village suite au recensement de février 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.